

## ASSEMBLÉE DU 2013-05-21

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**VILLE DE MANIWAKI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 21 mai 2013, à 20 heures, à la salle du conseil.

### VÉRIFICATION DU QUORUM

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jacques Cadieux, maire suppléant, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

### MOMENT DE RECUEILLEMENT

### LES PRÉSENCES

Sont présents: Le maire suppléant Jacques Cadieux, Mesdames les conseillères Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Messieurs les conseillers Bruno Robitaille, Louis-André Hubert et Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence de du maire suppléant, sont également présents, M<sup>e</sup> John-David McFaul, greffier et le directeur général Daniel Mayrand.

Est absent: Robert Coulombe, maire

### **RÉSOLUTION NO 2013-05-091** Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, sauf en ajoutant les items suivants :

- 8.2 Pour adopter le "Livre Blanc" de la Politique MADA (Municipalité Amie Des Aînés);
- 8.3 Proclamation des "Journées de la culture".

ET

En retirant l'item suivant:

- 8.1 Pour autoriser la signature du règlement hors cour entre la Ville de Maniwaki et la Compagnie 2165-2433 Québec Inc.

ADOPTÉE

## ASSEMBLÉE DU 2013-05-21

### **RÉSOLUTION NO 2013-05-092** Adoption du procès-verbal du 6 mai 2013.

Il est proposé par le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 6 mai 2013, tel que rédigé.

ADOPTÉE

### **PAROLE AU PUBLIC,**

Monsieur Bernard Fortin est présent à l'assemblée :

Monsieur Fortin formule son mécontentement envers le directeur du service de l'urbanisme. De plus, il demande aux conseillers s'il y aura un programme d'aide cette année pour refaire l'extérieur des maisons. La conseillère Thibault va s'informer afin de répondre à cette question et le conseiller Hubert mentionne qu'une réunion du CCU (Comité Consultatif de l'Urbanisme) devrait avoir lieu et que la question devrait être inscrite à l'ordre du jour.

### **RÉSOLUTION NO 2013-05-093** Pour adopter le "Livre Blanc" de la Politique MADA (Municipalité Amie Des Aînés).

- |                 |                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CONSIDÉRANT     | le vieillissement de la population de Maniwaki;                                                                                                                                                                       |
| CONSIDÉRANT QUE | la Ville de Maniwaki veut favoriser et donner des outils nécessaires aux aînés afin de leur permettre de rester en santé et actifs;                                                                                   |
| CONSIDÉRANT     | la création de la Politique MADA;                                                                                                                                                                                     |
| CONSIDÉRANT     | les besoins et les attentes de la part des aînés, qu'ils ont exprimés selon une consultation populaire;                                                                                                               |
| CONSIDÉRANT     | le "Livre Blanc" de la Politique MADA qui est le fruit des réflexions et du travail des bénévoles et des membres du comité MADA;                                                                                      |
| CONSIDÉRANT QUE | la Ville de Maniwaki souhaite la que la Politique MADA reflète le plus juste possible les besoins et attentes que la population ont exprimés lors des consultations publiques du "Livre Blanc" sur la Politique MADA; |

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Rémi Fortin, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

## ASSEMBLÉE DU 2013-05-21

QUE

la Ville de Maniwaki adopte le "Livre Blanc" sur la Politique MADA;

ET QU'

une copie intégrale du "Livre Blanc" sur la Politique MADA soit remise au Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition Féminine.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2013-05-094** Proclamation des "Journées de la culture".

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Maniwaki et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a déjà manifesté par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents

## ASSEMBLÉE DU 2013-05-21

QUE

la Ville de Maniwaki, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2013-05-095** Pour payer les comptes payables du mois d'avril 2013.

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes payables pour les activités financières pour le mois d'avril 2013 s'élève à 118 284,54 \$;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur 1 D 0130 a une retenue de 14 887,59 \$;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur 1 L 0039 est au crédit de 189,71 \$;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Bruno Robitaille, appuyé par le conseiller Louis-André Hubert et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le conseil autorise la trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables ci-haut mentionnés, pour un montant de 103 586,66 \$;

ET QUE

les fonds à cette fin soient appropriés aux postes budgétaires identifiés à la liste des comptes payables.

ADOPTÉE

### **DÉPÔT DU RAPPORT PÉRIODIQUE,**

Dinah Ménard, la trésorière, dépose le rapport périodique sur les recettes et les dépenses pour la période de 4 (quatre) mois se terminant le 30 octobre 2013.

**ASSEMBLÉE DU 2013-05-21**

**RÉSOLUTION NO 2013-05-096** Levée de l'assemblée.

Il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par le conseiller Bruno Robitaille et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 20h12.

ADOPTÉE

---

Jacques Cadieux, maire suppléant

---

M<sup>c</sup> John-David McFaul, greffier